

Commune de Saint-Estève-Janson
Extrait du registre de délibérations
Séance publique du 15 juin 2018
Présidence de Madame Martine CESARI, Maire

L'an deux mille dix-huit et le quinze juin à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Estève-Janson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire, le 8 juin 2018.

Délibération n° 06.2018.03

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2EME REPARTITION 2018

Le maire expose,

Un crédit global de **5 500 €** affecté au versement de subventions aux organismes de droit privé a été inscrit au budget primitif 2018. Une première répartition a été attribuée pour un montant de 2 600 € lors du conseil municipal du 26 avril 2018. Deux demandes nous ont été adressées depuis. Je vous propose de procéder à la 2^{ème} répartition dans la limite de l'enveloppe restante de 2 900 €

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des dossiers de demande présentés par le maire décide de procéder aux attributions suivantes :

| ASSOCIATIONS | MONTANTS DEMANDES EN 2018 | MONTANTS VERSES EN 2017 | OBSERVATIONS | PROPOSITION DU MAIRE | VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL |
|---------------------------|---------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------|---------------------------------|
| Amicale CCFF | 500 € | 0 € | Dossier complet | 300 € | 300 € |
| La Jansonnaise - SEJ | 1 000 € | 1 000 € | Dossier complet | 1 000 € | 1000 € |
| Total des demandes | 1 500 € | 1 000 € | <u>Total des attributions</u> | 1 300 € | 1 300 € |

Le conseil municipal
Où l'exposé de madame le maire
Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Par

Voix pour : **9**
Voix contre :
Abstentions :

Décide d'attribuer les subventions aux associations selon le tableau ci-dessus

Autorise Madame le Maire à effectuer le mandatement de ces subventions par le débit du compte 6574.

Pour copie conforme
Madame le maire,
Martine CESARI


